



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Bleye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 06/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 06/11/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 12/11/2024

Délibération n° 2024-061
Mardi 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze du mois de novembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six novembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Vu le budget primitif 2024,
Vu la prise en charge du budget primitif 2024 par le Trésorier comptable,
Vu la décision modificative n°1 en date du 08 juillet 2024,
Vu les décisions portant virements de crédits n° 1,2 et 3 des 12/07, 27/08 et 02/10/24,
Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'exécution budgétaire,

Le Conseil municipal,
Monsieur le Maire rappelle que :

A ce jour, il convient d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement afin de prendre en compte l'exécution budgétaire.

En ce qui concerne la section d'investissement, il s'agit d'intégrer le paiement d'une avance à l'article 238 pour 23 022,35 € sur le marché de groupement de commande n°2024-INV-004 avec la commune de St André de Cubzac et le Département sur un montant de marché total de 167 751,22 € TTC.

Mais aussi :

- Baie de brassage des nouveaux bureaux pour la somme de 894,16€ à l'article 2183,
- Nouvelle tour d'ordinateur pour un élu pour la somme de 817,91€ à l'article 2183,
- Supplément sur l'achat d'instruments de musique pour l'orchestre à l'école pour la somme de 6 970,00 € à l'article 2188.

Le Maire Propose donc au Conseil municipal le projet de décision modificative comme suivante :

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits dans le respect de l'équilibre du budget principal 2024 suivant :

| Désignation | Dépenses | Recettes | Détails |
|---|-----------------|------------------|---|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL | | | |
| 615221/ Entretien et réparations sur bâtiments publics | -11 500,00 € | | |
| 60632 / Fournitures de petit équipement | + 4 900,00 € | | |
| 60636 / Vêtements de travail | + 1 600,00 € | | |
| 61551 / Entretien et réparations sur matériel roulant | + 2 800,00 € | | |
| 61558 / Entretien et réparations sur autres biens mobiliers | + 2 200,00 € | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | + 0,00 € | + 00,00 € | |
| INVESTISSEMENT | | | |
| CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | |
| 2115 / OP 32 / Terrains bâtis | + 700,00 € | | |
| 212 / OP 32 / Aménagements de terrain | -3 370,00 € | | |
| 2131 / OP 22 / Constructions bâtiments publics | + 880,00 € | | |
| 2131 / OP 32 / Constructions bâtiments publics | + 11 830,00 € | | Adéquation des crédits en fonction de l'exécution |
| 2131 / OP 37 / Constructions bâtiments publics | + 840,00 € | | Adéquation des crédits en fonction de l'exécution |
| 2138 / OP 33 / Autres constructions | -8 000,00 € | | |
| 2151 / OP 33 / Réseaux de voirie | -11 892,00 € | | |
| 2152 / OP 33/ Installations de voirie | -23 022,35 € | | |
| 2183 / OP 31 / Matériel informatique | + 1 420,00 € | | Baie de brassage + tour ordinateur |
| 2188 / OP 31 / Autres | + 622,00 € | | Reliure délibérations |
| 2188 / OP 37 / Autres | + 6 970,00 € | | Instruments de musique |
| CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS | | | |
| 238 / Avances versées sur commandes d'immobilisations | + 23 022,35 € | | Avance marché n°2024-INV-004 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | + 0,00 € | + 00,00 € | |

- **DONNE** pouvoir au Maire ou son représentant de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :



Le Maire, 
Alain TABONE